

# Invitation à la jouissance du fonds Herzog

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **41 (1896)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

On peut en juger par l'indication, même très sommaire, des matières contenues dans ce quatrième volume. Il est consacré aux mesures à prendre en pays conquis en vue de garantir les territoires occupés de toutes espèces de dangers, de rétablir l'ordre, d'organiser, par une entente avec les autorités civiles des localités, tous les services et d'en assurer la marche régulière dans les places occupées, d'utiliser sans gaspillage ni déprédations toutes les ressources de la région, en conciliant autant que possible les intérêts de l'armée avec ceux des habitants et les droits de l'humanité.

Ce que ces mesures comportent de détails multiples est inimaginable. Il faut avoir lu le livre du général Pierron pour s'en faire une idée. Les commandants d'étape ou de place, les gouverneurs de provinces ou de territoires soit annexés soit définitivement conquis, les gouverneurs de colonies, etc., ont des devoirs tellement variés à remplir qu'on se demande comment ils peuvent suffire à une tâche si lourde et si complexe.

Le général Pierron en trace le programme de façon claire, méthodique et donne, avec exemples historiques à l'appui, les moyens de résoudre toutes les difficultés ; de telle sorte que tout gouverneur, etc., ayant ce livre sous les yeux, est sûr d'abord de ne rien oublier et ensuite de se tirer d'affaire en toutes circonstances.

L'ouvrage, dans son ensemble, est volumineux, c'est vrai, mais il peut remplacer, pour un général, pour un chef d'état-major, etc., une grosse et encombrante bibliothèque. (Spectateur militaire.)

*Argos. Bibliographie universelle des armées de terre et de mer, avec table analytique.*  
Rome. Via de Pastini 127. 20 fr. par an.

Cet excellent indicateur bibliographique militaire de tous les pays du monde se publie en français et donne un résumé soit des journaux et revues, soit des ouvrages qu'on lui envoie. Nous apprenons entr'autres par ses dernières livraisons qu'il a été déjà publié des documents abyssins très instructifs sur la guerre actuelle de l'Erytrée, mais en russe, dans diverses revues politiques et militaires de Russie. Nos compliments à l'Argos.

### **Invitation à la jouissance du fonds Herzog.**

A teneur du règlement sur l'emploi des intérêts du fonds Herzog publié dans le n° 5 de 1895 de notre *Zeitschrift*, la Commission est à même, pour l'exercice 1896, d'affecter une somme de 500 fr. comme subsides aux officiers d'artillerie qui voudraient assister à des manœuvres d'armées étrangères. En conséquence, MM. les honorés camarades qui auraient l'intention d'effectuer un tel voyage, en comptant sur tout ou partie du subside, sont amicalement priés de s'annoncer au soussigné avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Comme condition, il est aussi fixé pour cette année que le subside sera payé après remise d'un rapport au Département militaire suisse, à publier éventuellement dans le « *Schweizerischen Zeitschrift für Artillerie und Genie* ». *Au nom de la Commission du Fonds Herzog*, BLUNTSCHLI, colonel.

Zurich, 5 avril 1896.